

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société CAP FORMATION désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 5b impasse de la Gravette 31150 GRATENTOUR. La société CAP FORMATION met en place et dispense des formations intra-entreprises, à GRATENTOUR et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. Elle est enregistrée sous le SIRET 910896661 00022 et habilitée par le Préfet de la Région Occitanie sous le numéro 76110186811

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société CAP FORMATION pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Convention de formation

Toute intervention de CAP FORMATION fait l'objet d'une convention de formation détaillée envoyée au client par mail. La convention de formation détermine les prestations prévues à partir de la demande exprimée par le client ainsi que les modalités et coûts y afférents. Toute commande d'un client ne sera acceptée que par le retour d'un exemplaire de la convention datée, signée et revêtue de la mention « bon pour accord », accompagnée d'un chèque d'acompte de 30% du montant TTC de la prestation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Conformément à l'art. L441-6 du code du commerce, tout retard de paiement donnera lieu, si bon semble à CAP FORMATION, et dès le 1er jour de retard :

-à l'application d'un intérêt de retard calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal
-à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (directive européenne 2011/7 du 16/2/2011, loi 2012-387 du 22/03/2012 et décret 2012-1115 du 2/10/2012)

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée sur justification.

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société CAP FORMATION ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Exécution de la prestation

CAP FORMATION s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de sa prestation, tant du point de vue humain que matériel. Elle s'engage à respecter les règles de l'art de la profession de formateur. Elle s'engage notamment à ce que ses intervenants aient les compétences requises pour mener à bonne fin leur mission. CAP FORMATION s'engage à respecter les 7 critères et indicateurs qualité du décret N°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Le nombre de participant doit figurer sur la convention de formation. Le client s'engage à vérifier, en amont de la formation, que les stagiaires répondent aux prérequis stipulés dans le programme de formation et se charge de leur transmettre la convocation à la session de formation. Le client reconnaît que toute formation à laquelle un ou plusieurs des participants ne s'est pas présenté ou a suivi partiellement, est due en totalité.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse aurelie@cap-formations.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société CAP FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

CAP FORMATION conserve intégralement, si elle en est l'auteure, la propriété intellectuelle de ses projets, études et supports pédagogiques qui ne peuvent être utilisés, communiqués, reproduits ou exécutés même partiellement de quelque façon que ce soit, sans son autorisation écrite et préalable. Ils doivent être restitués à la 1ère demande et ne peuvent être ni copiés, ni remis à des tiers. Chaque partie considère comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer toute information, document, donnée, idée ou concept provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat. En particulier, elle s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés dont elle aurait été amenée à connaître du fait de l'exécution du présent contrat. Chaque partie répond de ses salariés comme d'elle-même.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société CAP FORMATION sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société CAP FORMATION et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

CAP FORMATION a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 80125/MJ/2211 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de TOULOUSE